



L'ASSEMBLÉE AU COEUR DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE



Soucieuse de prendre toute sa part dans le déroulement de la Présidence française de l'Union européenne, l'Assemblée et sa Commission chargée des affaires européennes ont consacré des études approfondies aux grands dossiers qui ont dominé ce temps fort pour notre pays, qu'il s'agisse de la crise financière, du « paquet énergie-climat » ou encore de la politique communautaire en matière d'immigration et d'asile.

PAQUET ÉNERGIE-CLIMAT UNE AMBITION EUROPÉENNE POUR UN ENJEU PLANÉTAIRE



Bernard Deflesselles, membre de la Commission chargée des affaires européennes

Bernard Deflesselles et Jérôme Lambert rappellent, dans leur rapport présenté en novembre 2008, que le paquet énergie-climat est porteur des grandes ambitions de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique. Avec des objectifs à la hauteur des menaces identifiées par la communauté scientifique, et avec un horizon 2020 lui imposant d'assumer dès à présent ses responsabilités, **l'Europe affiche un fort volontarisme. L'essentiel demeure de la conforter dans son rôle de leader des négociations climatiques** internationales, ayant pour mission de définir un régime post-Kyoto pour l'après-2012. Dans un jeu où les États-Unis se sont montrés jusqu'à présent peu enclins à accepter des engagements contraignants, où la plupart des pays industrialisés se veulent modérés à l'instar du Japon et où les pays émergents demeurent en retrait, l'Europe se doit de jouer un rôle

moteur et, comme le préconisent les rapporteurs, de rechercher une alliance avec les pays en développement. Le paquet énergie-climat a été débattu en séance publique le 18 novembre 2008. Il a fait l'objet d'un accord historique au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, puis été adopté à une très large majorité du Parlement européen le 17 décembre 2008.

Par ailleurs, André Schneider, rapporteur pour la Commission chargée des affaires européennes du groupe de travail commun à cette commission et à la Commission des affaires économiques, a examiné en mai 2008 le troisième paquet de libéralisation de l'énergie. Ces mesures ont fait l'objet d'un accord politique au Conseil en octobre 2008 et permettront de renforcer la compétitivité du secteur énergétique européen et d'en accroître la réactivité face à des ruptures d'approvisionnement.



Pierre Lequiller, Président de la Commission chargée des affaires européennes



André Schneider, membre de la Commission chargée des affaires européennes



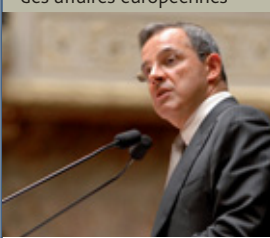
L'EUROPE UNIE FACE À LA CRISE FINANCIÈRE

Dans son rapport de décembre 2008, Daniel Garrigue a jugé efficace la réaction des Européens face à la crise financière, née en 2007 aux Etats-Unis, alors que la chute de Lehman Brothers, en septembre 2008, aurait pu se traduire par un véritable cataclysme financier. Mais il faut maintenant que les Européens engagent une seconde bataille. **Aujourd'hui, la priorité est à la coordination, à l'échelle européenne, des plans de relance de l'activité**, particulièrement par l'investissement. Simultanément, l'Union européenne doit mettre en œuvre le plus rapidement et le plus fortement possible les instruments de régulation, de supervision et de moralisation indispensables pour imposer la refondation du système financier et monétaire international. Un nouveau sommet du G20 se tiendra le 2 avril 2009 à Londres et un programme de travail européen en vue de cette échéance a été adopté le 18 décembre 2008 pour permettre à l'Union européenne de formuler des positions communes.



Une réunion de la Commission chargée des affaires européennes

Thierry Mariani, membre de la Commission chargée des affaires européennes



POUR UN PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION ET L'ASILE

Thierry Mariani, dans son rapport de juin 2008, dresse un état des lieux de la politique européenne d'immigration et se prononce en faveur d'un pacte européen sur l'immigration et l'asile. Celui-ci a été adopté par le Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008. **Il comprend cinq engagements** : l'immigration légale sera organisée en tenant compte des priorités, des besoins et des capa-

ités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et l'intégration sera favorisée ; la lutte contre l'immigration irrégulière sera assurée ; l'efficacité des contrôles aux frontières sera renforcée ; une Europe de l'asile sera édiflée ; un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement sera créé. La mise en œuvre du pacte fera l'objet d'un débat annuel entre les chefs d'Etat et de gouvernement.



ZOOM

LE VOLET PARLEMENTAIRE DE LA PFUE

Le volet parlementaire de la Présidence française de l'Union européenne a donné lieu à un grand nombre de réunions interparlementaires, l'Assemblée ayant ainsi été associée étroitement au déroulement de cette présidence, en organisant des rencontres largement consacrées à ses grandes priorités (énergie et développement durable, politique commune de défense, immigration et asile ...). Aux treize réunions tenues à l'Assemblée ou au Sénat, il convient d'ajouter les deux rencontres interparlementaires ayant eu lieu au Parlement européen (à Strasbourg et à Bruxelles), coprésidées par les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement européen. Au total, près de 650 parlementaires nationaux des Etats membres de l'Union européenne ont participé aux rencontres interparlementaires durant le second semestre 2008.

